

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 25/02/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 24 | Votants : 27 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 27

SÉANCE du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 5 mars à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Joël DEVIDAL, Christian CHORLIET, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Fabrice FLOURY, Raphaël BONNET, Annie MAUTÉ, Stéphane SAGUETON, Fernand CHAIZE, Michel ARCIS, Michel RIBES, Chantal GUENARD, Jean-Pierre SABATIER, Philippe DELABRE, André DEFAY, Martine SIVET, Agnès MOURLEVAT, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Pierre ALLARY, Christine MIRAMAND, Francis DELMAS

Procuration de : Laurence DESSALCES-BONNET à Stéphane SAGUETON, François CABANES à Martine SIVET, Marie-Christine VEYSSET à Agnès MOURLEVAT

Secrétaire de séance : Michel ARCIS

OBJET : Participation à l'animation Saint-Régis

En 2021, à l'occasion de la réédition du topo guide de GR 430 « Chemin de St François Régis », la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal s'est proposée pour être le chef de file d'une action collective de promotion de cet itinéraire de Grande Randonnée. A cheval sur deux départements, cette action a permis de mobiliser des fonds LEADER de deux GAL : HAUTE-LOIRE et ARDÈCHE.

En 2026, il convient de poursuivre et d'accompagner cette dynamique avec un plan de communication global, dont l'objectif est d'accroître la notoriété de ce GR, notamment via la presse et les réseaux sociaux.

La communauté d'agglomération du Puy en Velay s'est proposée pour être le chef de file de cette nouvelle action collective, avec le même périmètre, les mêmes partenaires et les mêmes conditions financières.



Dans le cadre de leur politique de développement touristique et de mise en valeur des activités de pleine nature, les partenaires souhaitent mettre en œuvre une action commune de promotion du circuit de Grande Randonnée GR 430 Saint-Régis, traversant leurs territoires respectifs sur une longueur cumulée approximative de 203 kilomètres.

Cette coopération vise à renforcer l'attractivité et la notoriété touristique du circuit, et ainsi dynamiser l'économie locale et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et culturels associés.

Ce projet nécessite le maintien d'une action coordonnée des différents EPCI concernés pour assurer la promotion et la valorisation dudit itinéraire.

Les parties conviennent de formaliser leur partenariat dans une convention.

Il convient d'autoriser le président à signer la convention et valider le montant de la participation financière de l'EPCI qui s'élève à 1551,70 € sur un total de dépenses de 25 000 € HT – Les LEADER concernés ont été sollicités à hauteur de 20 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- AUTORISE le président à signer la convention.

Le Président, Jean-Marc FARGIER

